

COMMUNE DE BEAUSSAULT.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Le Maire ouvre la séance à 20h15. Trois membres sont absents, excusés : Laurent AUVRAY qui donne pouvoir à Philippe STRAGIER, Félix VANDER BRIGGHE qui donne pouvoir à Nathalie LEGRAND et Christophe MOUQUET qui donne pouvoir à Bruno RENIER.

Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Bruno RENIER est désigné comme secrétaire de séance.

1. Choix de contribution SIRS de Forges-les-Eaux. (Délibération 12/2023)

Le Conseil Municipal décide de continuer de fiscaliser sa contribution au syndicat de transport de Forges-les-Eaux dans sa totalité pour l'année 2023.

2. Choix correspondant SDIS. (Délibération 13/2023)

Le Conseil municipal doit choisir un correspondant incendie comme interlocuteur privilégié auprès du SDIS. M. FOURNIER Laurent est choisi à l'unanimité.

3. Retrait délibération 3/2023 sur l'ouverture anticipée du quart des crédits investissement pour 2023. (Délibération 14/2023)

Lors de sa séance du 20/01/2023 le Conseil Municipal a voté pour l'ouverture anticipée du quart des crédits investissements pour 2023 pour un montant de 40050€, cependant les Restes à Réaliser ne devaient pas être comptabilisé dans le montant d'ouverture des crédits.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le retrait de cette délibération.

4. Ouverture anticipée du quart des crédits investissement pour 2023. (Délibération 15/2023)

Monsieur le Maire, expose qu'afin d'assurer le bon fonctionnement de la Commune, le Maire peut sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2022, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023.

Sans préjuger du montant des crédits budgétaires d'investissement qui seront votés au Budget Primitif 2023, il est proposé d'autoriser le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption de celui-ci, le montant de ces crédits et leur affectation seraient les suivants :

- chapitre 21 : Crédit ouvert au BP 2022 avant DM : 215 364€

Décision Modificative : - 80 056€

Crédits ouverts au BP2022 après DM : 135 308€

Ouverture crédits 2023 (25%) : 33 827€

5. Compte de gestion et compte administratif 2022. (Délibération 16/2023)

La section fonctionnement dégage un excédent de 38 457.02€ qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 255 548.66€, soit un excédent total de 294 005.68€.

Pour la section investissement, il ressort un excédent de 29 585.08€ qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 103 518.54€, soit au final un excédent cumulé de 133 103.62€.

Avant de faire procéder au vote par le doyen d'âge, le Maire propose de se retirer. Le Conseil donne son accord pour que le maire reste dans la salle mais il ne vote pas. Après délibération, le compte de gestion et le compte administratif 2022 sont adoptés à l'unanimité.

6 .Reprise des résultats. (Délibération 17/2023)

Le Conseil décide de reporter au budget primitif 2023 les résultats mentionnés ci-dessus, avec éclatement sur différents comptes.

7. Budget primitif 2023. (Délibération 18/2023)

La section fonctionnement est nécessairement présentée à l'équilibre à hauteur de 580 271€. Il en est de même pour la section investissement à hauteur de 565 078€, ce qui englobe les travaux de réfections des toitures des sacristies et de l'école.

Après délibération, le budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité.

8. Fongibilité des crédits. (Délibération 19/2023)

Suite au passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

9. Questions diverses

. M. Renier est allé en réunion d'information sur les cimetières (reprises de concessions, etc...), il a trouvé ça très intéressant mais surement complexe et couteux à faire.

. Un habitant riverain du chemin des Carrières a demandé à ce que le bosquet communal qui jouxte sa parcelle soit nettoyé car des arbres tombent sur sa clôture. M. le Maire a demandé à un particulier d'intervenir pour le faire.

. L'association de chasse va être créée pour louer le droit de chasse sur les parcelles communales.

. Une visite chez un des locataires absent le 1^{er} avril aura lieu le 15 avril à 10h.

. Une visite des logements a eu lieu le 1^{er} avril : quelques travaux sont à prévoir (rejoindre une cheminée, refaire des descentes de gouttières...)

10. Questions diverses donnant lieu à délibération

. Lors d'un RV avec le trésorier communal, celui-ci a demandé que la commune amortisse son investissement d'extension de réseau électrique pour le branchement de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal décide donc d'amortir sur 15ans les subventions d'équipement aux personnes de droit public. (délibération 20/2023)

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 22h00